



Compte-rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du
17 juin 2020

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves Hutter.

Date de la Convocation : le 11 juin 2020

PRESENTS : HUTTER Yves, OLIVIER Céline, FABLET Jérôme, GUEGAN Rozenn, MARY Thierry, MOISAN Anne, BEUNEL Yoann, DAVID Jean-Eudes, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, GUILLOCHON Denis, CHAPRON Nathalie, , GUYOT Martial, RENAUD Olivier, GUYOT Tony, EVRAERT Alexis, LE GUEN Laetitia, MARQUENIE Claire, DAVID Sandrine, LE BRETON Emeline, LE ROCH Cindy

ABSENTS DONNANT POUVOIR : 2

M. Gaël Monnier donnant pouvoir à Mme C. Olivier

Madame Françoise Blanchard donnant pouvoir à Mme R. Guégan

ABSENTS : 0

Membres en exercice : 23

Membres présents : 21

Membres absents : 2

Procurations : 2

Votants : 23

Mme Cindy Le Roch a été élue secrétaire de séance

M. le Maire indique que suite à un vice de forme (respect de la parité mais non-respect du caractère alternatif des adjoints par sexe), il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des adjoints. Ces derniers ont présenté leur démission qui a été acceptée par le Préfet. Il est donc possible de procéder à un nouveau vote.

Election des Adjoints

Yves HUTTER Maire a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 21 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie. Mme Cindy Le Roch a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Emeline Le Breton, M. Yoann Beunel

Élection des adjoints

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum. Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir ou à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 23
- f. Majorité absolue 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste de Mme Céline OLIVIER	23	Vingt trois

Proclamation de l'élection de l'adjoint

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Céline Olivier Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe soit :

1er adjoint : Mme Céline Olivier

2ème adjoint : M. Jérôme Fablet

3ème adjoint : Mme Rozenn Guégan

4ème adjoint : M. Thierry Mary

5ème adjoint : Mme Anne Moisan

6ème adjoint : M. Yoann Beunel

Observations et réclamations : néant

M. Le Maire rappelle les délégations respectives :

<i>Adjoints :</i>	<i>Domaine de délégation</i>
Mme Céline Olivier 1 ^{er} adjoint	Dossiers relatifs aux affaires économiques et aux finances
M. Jérôme Fablet 2 ^{ème} adjoint	Dossiers relatifs aux bâtiments et aux sports
Mme Rozenn Guégan 3 ^{ème} adjoint	Dossiers relatifs aux affaires scolaires, à l'enfance et la jeunesse
M. Thierry Mary 4 ^{ème} adjoint	Dossiers relatifs aux affaires sociales
Mme Anne Moisan 5 ^{ème} adjoint	Dossiers relatifs à la culture au tourisme et l'animation
M. Yoann Beunel 6 ^{ème} adjoint	Dossiers relatifs à l'urbanisme, la voirie, les bois, l'agriculture

La séance est levée à 20 h 45

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits